



MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN

1589, rue Principale

Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0

Tél. : (819) 828-2872 Téléc. : (819) 828-0442

municipalite@st-adrien.com

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL d'une assemblée du Conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Adrien, dont le siège social est situé au 1589 rue Principale, Saint-Adrien, Province de Québec, J0A 1C0, tenue à sa séance ordinaire tenu le lundi, treize novembre deux mille dix-sept (13-11-17) à vingt heures et à laquelle est présent son honneur le maire Monsieur Pierre Therrien et les conseillers suivants :

Monsieur Adrien Gagnon, conseiller
Monsieur Richard Viau, conseiller
Monsieur Claude Dupont, conseiller
Monsieur Claude Blain, conseiller
Monsieur Maxime Allard, conseiller
Monsieur Francis Picard, conseiller

Tous formants quorum sous la présidence du maire.

Est également présente : Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière.

RÉSOLUTION N° 201711-229 INVITATION À PARTICIPER À LA CAMPAGNE « LES MUNICIPALITÉS ALLIÉES CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE »

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

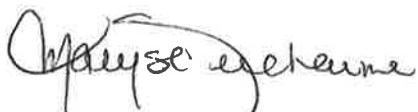
ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Richard Viau

ET il est résolu de proclamer la Municipalité de Saint-Adrien, municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adoptée

Extrait conforme, certifié le 15 novembre 2017



Maryse Ducharme,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017 de la Municipalité de Saint-Adrien, lors de la prochaine séance.